



Corbeil-Essonnes-Environnement

(CEE)

Association déclarée N° W912.001630, créée en 1983

13, rue du 14 juillet - Corbeil Essonnes

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>

courriel : confluence91@gmail.com

Corbeil Essonnes, le 11 juin 2010

Objet : Avis de CEE relatif à l'enquête publique sur le projet d'aménagement de la rivière Essonne sur le site de l'ancienne papeterie à Corbeil-Essonnes.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la consultation du dossier d'enquête publique, veuillez trouver ci après l'avis de l'association Corbeil-Essonnes-Environnement :

Il nous paraît regrettable que le PPRI de l'Essonne, en consultation préalable à l'enquête publique dont l'adoption est imminente, ne soit pas le document de référence pour un projet d'aménagement de cette envergure (14ha). En effet, le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) ne prend en compte que le rejet des eaux pluviales et considère également que le site de la papeterie n'est pas situé en zone inondable, donc non concerné par la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau « parce que le lit majeur n'est pas impacté ». Par conséquent, aucune réglementation préventive en matière de construction en limite du cours d'eau n'est prescrite : éloignement par rapport aux berges, constructions en sous sol, remblais...

Par ailleurs, les résultats des analyses chimiques et bactériologiques montrent un état très moyen de la qualité des eaux, qui n'atteint pas la qualité requise par la DCE et pose la question sur le seuil acceptable de son utilisation : pêche, usage domestique mais également l'extension de l'activité nautique (parcours de kayak), cette dernière faisant l'objet de la présente enquête publique.

Le 01/10/03 la rivière Essonne subissait une importante pollution aux hydrocarbures et mettait également en évidence une pollution des sédiments par du PCB, (Cf rapport Basol). CEE au travers de différents courriers et avis signifiait son inquiétude, sachant que ce type de pollution persiste dans le temps. Nous souhaiterions la mise en place d'un suivi spécifique de cette pollution, en effet les seules analyses de l'eau ne permettent pas de connaître les variations de la teneur des polluants dans les sédiments particulièrement lors de leurs remaniements en cas d'inondation ou d'affouillement éventuels.

Je vous remercie de prendre en compte nos remarques et vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire-enquêteur à l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour l'association, le président

Pierre MICHEL

Signé par délégation
Sylvie Dayani